

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2014

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 423

présenté par  
Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 19**

À l'alinéa 50, substituer aux mots :

« et délais de l'enregistrement d'une demande d'asile, y compris en cas d'afflux massifs, mentionnés »

les mots :

« de l'enregistrement d'une demande d'asile, mentionné ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination à la suite de la modification de l'article 12 du projet de loi qui introduit déjà les délais d'enregistrement de la demande, y compris en cas d'afflux massifs.